



# Politique de remboursement

Pour toute annulation et/ou remboursement vous devrez remplir le formulaire suivant la politique et l'envoyer au Club de Soccer de Boucherville (CSB) à [info@soccerboucherville.com](mailto:info@soccerboucherville.com). Nous tiendrons compte de la date de réception de ce formulaire comme étant la "date d'annulation" et le calcul, s'il doit y en avoir un se fera au prorata à partir de cette date de réception.

Aucune demande d'annulation et/ou remboursement ne sera traitée sans la réception de ce formulaire.

## Trois options de remboursement sont possibles :

- Laisser le montant en crédit au dossier du joueur, applicable à la prochaine inscription au CSB.
- Si le paiement a été effectué par carte de crédit en ligne, le montant sera remboursé directement sur votre carte de crédit.
- Autre mode de paiement, le remboursement sera effectué par chèque.

## Annulation avant le début de saison : Remboursement total.

### Annulation des activités par le club après le début de saison

Le remboursement sera effectué selon l'option choisie moins les frais fixes suivants :

- Frais d'affiliation (Soccer Canada, Soccer Québec, ARS Rive-Sud, CS Boucherville)
- Coût des uniformes reçus (**1 uniforme : 85\$**)
- Le coût des cours déjà suivis (au prorata du nombre total de cours prévus)

Le CSB se réserve le droit, en cas de comportement inadéquat et contrevenant à la politique intégrité-code de conduite-joueur de Soccer Québec, de suspendre ou d'expulser un joueur. (*lire la [politique](#)*)

### Annulation par " le membre " après le début de saison

Le remboursement sera effectué selon l'option choisie moins les frais fixes suivants :

- Frais d'affiliation (Soccer Canada, Soccer Québec, ARS Rive-Sud, CS Boucherville)
- Coût des uniformes reçus (**1 uniforme : 85\$**)
- Le coût des cours déjà suivis (au prorata du nombre total de cours prévus)
- Pénalité d'annulation (10% de la balance du montant ou 50\$ - Le montant le moins élevé des deux)

\*\*\*Pour les demandes de remboursement pour des raisons médicales, la pénalité d'annulation ne sera pas retenue. Vous devez cependant joindre une pièce justificative avec votre demande (ex: billet médical)\*\*\*

**Note:** En cas de suspension, le joueur ou la joueuse doit purger celle-ci en totalité avant de pouvoir effectuer une demande d'annulation.

\*\*\*Aucun remboursement ne sera effectué après la mi-saison, c'est-à-dire à partir du 1er juillet pour la saison estivale et du 1er janvier pour la saison hivernale sauf sur présentation d'une pièce justificative (ex: billet médical)\*\*\*

### Annulation de séance hors de notre contrôle

Les séances annulées pour des raisons hors de notre contrôle (ex: raisons météorologiques) ne seront ni reprises, ni remboursées, ni créditées.

## Approuvé par le CA

Date : \_\_\_\_\_



(450) 655-5531



[info@soccerboucherville.com](mailto:info@soccerboucherville.com)



[www.soccerboucherville.ca](http://www.soccerboucherville.ca)



100 Bd de Montarville bureau 92,  
Boucherville, QC J4B 5M4





# Formulaire de remboursement

Aucune demande ne sera traitée sans la réception du formulaire de remboursement

Date de la demande :

Nom du joueur :

Date de naissance (jj/mm/aaaa):

Catégorie :

Mode de paiement désiré :

Nom du bénéficiaire :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Email :

Raison de la demande :



(450) 655-5531



[info@soccerboucherville.com](mailto:info@soccerboucherville.com)



[www.soccerboucherville.ca](http://www.soccerboucherville.ca)



100 Bd de Montarville bureau 92,  
Boucherville, QC J4B 5M4

